

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 10 MARS 2016**

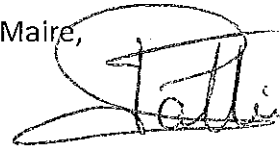
Les membres du conseil municipal sont convoqués le 10 Mars 2016 à 20 heures 30, en session ordinaire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 Janvier 2016,
- Compte administratif 2015,
- Compte de gestion 2015,
- Indemnité des élus,
- Forages : propositions du Conseil Départemental,
- Débat d'orientations budgétaires,
- Informations diverses
- Questions diverses.

Le Temple, le 11 Février 2016

Le Maire,



Les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire le 10 Mars 2016 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc, Maire.

Présents : Mrs MARTIN Stéphane, BIESSE Jean-Pierre, MAURIN Jean-Jacques, ROBERT Michel, CUMERLATO Jean-François, CORNE Philippe, BOS Guillaume, BEAUBOIS Cédric, Mmes HALARD Françoise, DELUGIN Delphine (pouvoir à Monsieur BIESSE), GASSIAN Bérengère, JUARROS Emeline, Mme NOUETTE-GAULAIN Karine

Le procès-verbal de la séance du 18 Janvier 2016 est adopté à l'unanimité sans observations.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur BIESSE Jean-Pierre, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur PALLIN Jean-Luc, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- section de fonctionnement (excédent) 136 417,76 euros

- section d'investissements (déficit) 61 036,84 euros

Soit un résultat de clôture (excédent) de 75 380,92 euros.

COMPTE DE GESTION 2015

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Le conseil municipal, après avoir voté le compte administratif :

1°) constate les résultats suivants :

- section de fonctionnement (excédent)	136 417,76 euros
- section d'investissements (déficit)	61 036,84 euros

2°) décide :

- d'affecter la somme de 61 036,84 euros en section d'investissements pour couvrir le déficit susvisé,

- de reporter la somme de 75 380,92 euros en section de fonctionnement au moment du vote du budget 2016 ou des délibérations modificatives.

INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire indique qu'à compter du 1^{er} Janvier 2016, les indemnités des maires des communes de moins de 1000 habitants sont fixés automatiquement à leur taux maximum selon le barème fixé à l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal décide de fixer le montant de l'indemnité allouée au maire égal à 31 % de l'indice 1015 et le montant de l'indemnité allouée aux adjoints égal à :

- 1 ^{er} adjoint	8,25 %
- 2 ^{ème} adjoint	6,80 %
- 3 ^{ème} adjoint	5,10 %
- 4 ^{ème} adjoint	3,75 %

FORAGES : PROPOSITIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Bordeaux Métropole souhaite réaliser des forages de reconnaissance sur le terrain appartenant au Département (parcelle A 1278 sur laquelle se situe la tour de guet à usage du SDIS). Ces forages ont pour objectif de mieux connaître la géologie et l'hydrogéologie de la commune afin de compléter le modèle hydrogéologique qui a été construit par le BRGM et permettant de simuler les éventuels impacts sur la nappe du plio-quaternaire. Avant toute investigation sur ce terrain des sondages préalables afin de garantir la stabilité de la tour seront réalisés. Il pourra être réalisé des travaux de confortement des fondations de cette tour.

Par courrier en date du 28 Janvier 2016, Bordeaux Métropole sollicite l'avis de la commune sur les investigations qu'ils souhaitent réaliser.

Après discussion, le conseil municipal, émet un avis défavorable à ces investigations sur la parcelle A1278 (13 voix contre, 1 abstention) pour les motifs suivants :

- proximité des habitations,
- gêne occasionnée pour l'accès au garage communal et pour la circulation des véhicules (bus scolaires, ordures ménagères ...),
- détérioration des allées et trottoirs.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Travaux et investissements à prévoir :

- travaux de voirie,
- mise en accessibilité des bâtiments,
- modification du PLU,
- achat de matériel divers (appareil photo, tables, guirlandes ...)

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat aidé de Madame SERRES Sylvie arrive à échéance le 31 Mars 2016.

Pour assurer le bon fonctionnement de l'agence postale et du secrétariat de mairie il y a lieu de prévoir la création d'un emploi permanent à temps non complet (Article 3-3-4°) sur une durée hebdomadaire de 12 heures 50.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – MISE EN CONFORMITE DE LA SALLE POLYVALENTE ET DU GROUPE SCOLAIRE (AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées a émis un avis favorable dans sa séance du 8 Décembre 2015 sur l'ADAP n° P033063150721.

En conséquence, il propose au conseil municipal de réaliser les travaux de mise aux normes de la salle polyvalente et du groupe scolaire. Ces travaux s'élèvent à la somme de 47 151,67 euros HT soit 56 582,01 euros TTC.

Une subvention peut être attribuée par l'Etat au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local. Le taux maximum des subventions obtenues sur le projet ne peut excéder 80 %. Considérant qu'une demande de subvention de 35 % de l'investissement HT des travaux a été sollicitée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, il propose au conseil municipal de solliciter l'attribution d'une subvention de 45% du montant HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- approuve le projet présenté,

- sollicite l'octroi d'une aide financière au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local,

- arrête le plan de financement ci-après :

- montant des travaux HT	47 151,67 euros
- montant TVA	9 430,34 euros
- montant TTC	56 582,01 euros
- subvention DETR	16 503,08 euros
- fonds de soutien à l'investissement local	21 218,25 euros
- autofinancement	18 860,68 euros.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MAINTENANCE DES FOYERS

LUMINEUX DES COMMUNES

Vu le code des marchés publics,

Considérant que le conseil syndical du syndicat intercommunal d'électrification du Médoc (SIEM) a décidé, par délibération référencée 38092014 de constituer un groupement de commandes pour la maintenance des foyers lumineux des communes,

Considérant que la mission du SIEM consiste à assurer la consultation et sa publicité, l'animation de la commission d'appel d'offres spécialement constituée, chaque membre du groupement de commandes signant et exécutant le marché pour ce qui le concerne,

Considérant que la commune a contractualisé un marché d'entretien des foyers lumineux communaux avec la Société INEO dont le terme est fixé au 31 Décembre 2015. La bascule vers les tarifs et les prestations qui seront arrêtés aux travers du marché public porté par le SIEM sera effective au terme du marché visé ci-avant,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'adhérer au groupement de commandes porté par le SIEM,
- désigne Monsieur BIESSE Jean-Pierre pour représenter la municipalité au sein de la CAO visé dans la convention de constitution du groupement de commandes pour la maintenance des foyers lumineux des communes,
- autorise Monsieur le Maire à signer et à exécuter la convention de constitution du groupement de commandes et à signer tous les documents afférents à cette affaire, dont le marché à intervenir, pour ce qui le concerne.

INFORMATIONS DIVERSES

- Installation 3G lieu-dit La Lebadé (Orange),
- Présentation du rapport d'activités 2015 Pays Médoc,
- loto des écoles
- visite des hydrants et des points d'eau,
- Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la réunion du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Saumos- Le Temple et rappelle que cette compétence sera

transférée à la Communauté de Communes au 1^{er} Janvier 2020. Il a été décidé de réaliser des travaux pour le périmètre de sécurité du château d'eau.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal des fusions de communautés de communes :

- CDC Lacs Médocains et CDC Pointe Médoc,
- CDC Cœur Médoc et CDC Centre Médoc,

La fusion de la CDC Médullienne avec la CDC Médoc Estuaire est demandée pour 2025. Le Préfet de la Gironde souhaiterait une fusion pour 2021. La commission doit émettre un avis fin mars.

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de l'assemblée générale de l'association syndicale de DFCI du 6 Mars 2016 et informe le conseil municipal que Monsieur MAURIN Jean-Jacques suite à la démission de Monsieur GUILLEM Claude a été nommé Président.

Monsieur MAURIN Jean-Jacques donne le compte-rendu de la réunion de préparation de la campagne « Feux de Forêts 2016 » qui s'est tenue à Lesparre le 10 Mars 2016.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à l'inauguration officielle de la Mise en réseau des bibliothèques à Brach le 8 Avril 2016 à 19 heures 30.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose la nomination d'un conseiller technique supplémentaire et propose la candidature de Monsieur BOS Christophe. Après discussion, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Handwritten signatures and notes of council members. The signatures are: BOS Christophe, GUILLEM Claude, MAURIN Jean-Jacques, and several others. A note on the right reads: "Brosse Jean Pierre pour pouvoir Deudain Delphi." There are also several large, stylized signatures or initials scattered across the page.